“S’attaquer aux racines” de la délinquance : la justice mise sur le suivi psychosocial

09/01/2021 à 9h08



Kévin (prénom modifié), en récidive, avait toutes les chances de finir en prison, mais y a échappé grâce à un “suivi judiciaire renforcé” jusqu’à son procès. Dans la Somme, la justice a parié sur ce dispositif récent pour “*s’attaquer aux racines*” de la délinquance.

Le 12 juillet, dans un PMU près d’Amiens, le jeune artisan de 28 ans “s’alcoolise très rapidement”, raconte-t-il. Il violente dans l’après-midi sa compagne, puis le gérant de l’établissement qui essaie de l’empêcher de partir sans payer.

Avec une condamnation à du sursis dix jours plus tôt pour des violences similaires, et le retrait récent de son permis pour conduite en état d’ivresse, il est bon pour la comparution immédiate, et, selon toute vraisemblance, pour de la prison ferme. Mais à l’issue de la garde à vue, le parquet lui propose un “*suivi judiciaire renforcé*” de six mois, jusqu’à l’audience. […]

Dans les Hauts-de-France, le dispositif est expérimenté dans quelques ressorts, financé par des fonds interministériels et les collectivités locales. **Pour en bénéficier, le prévenu,**

majeur, doit reconnaître les faits, être poursuivi pour des délits en récidive liés directement ou indirectement à l'alcoolisme ou l'addiction à d'autres drogues, et être prêt à respecter un contrôle judiciaire lourd. […]

Le Point